

Service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ)

Séverine EMERY-MARTIN
Infirmière de santé communautaire,
Consultante en Allaitement IBCLC



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 1

Mission:

Promouvoir le bien-être et prévenir les atteintes à la santé des enfants et des jeunes du canton de Genève

Approches

Pour remplir sa mission, le SSJ privilégie
deux approches distinctes
et complémentaires:

- La promotion de la santé et
- La prévention primaire, secondaire et tertiaire



Promotion de la santé

1. Participation à la création d'environnements favorables à la santé dans les lieux de vie collective.
2. Renforcement des compétences individuelles et sociales en matière de santé, des jeunes et des personnes en charge d'évaluation



Prévention des atteintes à la santé

- **Prévention primaire:**
- Réduire les risques d'atteintes à la santé
- Prévenir les comportements à risque
- **Prévention secondaire:**
- Identifier précocement les atteintes à la santé
- Orienter et accompagner vers une prise en charge
- **Prévention tertiaire:**
- Participer à l'intégration des enfants et des jeunes en milieu scolaire ou institutionnel

A qui nous adressons nous?

- A tous les enfants accueillis dans les écoles et les Institutions de la petite enfance et à leur famille.
- Aux professionnel-les des écoles et des Institutions de la petite enfance du canton de Genève.



Petite Enfance

Equipe pluridisciplinaire:

- 8 infirmières,
 - 4 psychomotriciennes,
 - 1 pédiatre
-
- 184 institutions de la petite enfance
(dont environ 85 crèches)





**Allaiter en crèche ?
Oui, c'est possible !**



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 8

Historique du programme

- Observation des équipes éducatives des crèches
 - Retour des mères par rapport à l'accueil reçu en crèche
- et
- Création d'un groupe de travail au SSEJ

Recommandations de l'OMS

" L'allaitement maternel exclusif pendant les six premiers mois; puis l'introduction de l'alimentation complémentaire et la poursuite de l'allaitement maternel pendant deux ans et plus. "



Afin de soutenir les mères qui souhaitent continuer à allaiter leur enfant en crèche, le Service santé de l'enfance et de la jeunesse a élaboré 9 propositions d'actions pour les équipes éducatives des crèches du canton.



Rôle du SSEJ

- Soutien
- Formation
- Service ressource



Outils proposés par le SSEJ

- Classeur
- Feuillet informatif pour les parents
- Affiches

Proposition d'action N°1



La direction et l'équipe éducative de la crèche informent les parents, dès l'entretien d'inscription, des possibilités offertes pour soutenir l'allaitement maternel.



Proposition d'action N°2



- La direction de la crèche nomme les personnes de référence du projet (min 2 pers)
- une personne de la direction et un(e) éducateur(trice)



Proposition d'action N°3



Les personnes de référence du projet participent à un cours de base en lactation de deux heures, organisé par le SSEJ, animé par une infirmière, consultante en lactation IBCLC et une conseillère pédagogique.



Proposition d'action N°4



Le projet pédagogique de la crèche mentionne explicitement et de manière concrète les mesures prises pour soutenir l'allaitement maternel.



Proposition d'action N°5



Les personnes de référence participent à un groupe d'échange de deux heures organisé par le SSEJ et animé par une infirmière, consultante en lactation IBCLC et une conseillère pédagogique



Proposition d'action N°6



L'équipe éducative de la crèche, soutenue par les personnes de référence du projet, accompagne les mères dans leur choix d'allaiter ou de sevrer leur bébé.



Proposition d'action N°7



Un lieu prévu pour les mères
allaitantes est aménagé.





REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 21



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 22



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 23

Proposition d'action N°8



Le bébé peut recevoir le lait maternel au biberon



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 24

Proposition d'action N°9



Le rythme des tétées est respecté
par l'équipe éducative



Pérennisation du projet

Soutien de l'équipe éducative pendant une année par une infirmière du SSEJ puis institutionnalisation du projet.



Actuellement

- 42 crèches ont participé au programme
- 23 crèches restent encore à former

Et quelques crèches n'accueillent
pas de bébés

Evaluation du projet

A la fin de l'année d'accompagnement,
par un entretien
semi-directif



Contact:

Séverine EMERY-MARTIN
(SSEJ)

+ 41 22 546 41 00

severine.emery-martin@etat.ge.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 29



http://a10.idata.over-blog.com/1/11/33/16/_MG_5203-N.jpg

Merci pour votre attention



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

07.10.2013 - Page 30